



# The Property Registry

A Special Operating Agency of the Province of Manitoba

## Office d'enregistrement des titres et des instruments

Un organisme de service spécial de la Province du Manitoba

February 8, 2000

le 8 février 2000

**To: All Users of the Manitoba Land  
Titles System**

**À tous les utilisateurs du Système  
d'enregistrement des titres fonciers du  
Manitoba**

**Re: Postponement of Mortgages**

**OBJET : Concession de priorité**

I have been asked to clarify the policy regarding the filing of Postponements of Mortgage.

On m'a demandé de préciser la politique relative à l'enregistrement des concessions de priorité.

Where Mortgage "A" has serial number priority over Mortgage "B", a Postponement of Mortgage will be accepted to give Mortgage "B" priority over Mortgage "A".

Si une hypothèque A a la priorité sur une hypothèque B en raison de son numéro de série, nous accepterons d'enregistrer une convention de concession de priorité afin de donner à l'hypothèque B la priorité sur l'hypothèque A.

In the same fact situation, we will not accept a Postponement of Mortgage "B" in favour of Mortgage "A". This is because Mortgage "A" already has priority pursuant to *The Real Property Act*.

Dans la même situation, nous n'accepterons pas d'enregistrer une concession de priorité de l'hypothèque B en faveur de l'hypothèque A, parce que cette dernière a déjà la priorité en vertu des dispositions de la *Loi sur les biens réels*.

In circumstances where there is a concern regarding priority between the two mortgages as a consequence of Section 17 of *The Mortgage Act*, the appropriate procedure would be to prepare the postponement agreement and attach it to a caveat. The caveat could then be filed against the appropriate title.

Dans le cas où la priorité d'une hypothèque sur l'autre semble douteuse en raison de l'article 17 de la *Loi sur les hypothèques*, la procédure appropriée consiste à préparer une convention de concession de priorité et de l'annexer à une opposition. L'opposition peut ensuite être enregistrée contre le titre approprié.

Le registraire général et  
Chef de l'exploitation,

R.M. Wilson  
Registrar General and  
Chief Operating Officer